



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Garde des enfants

Question écrite n° 39800

Texte de la question

M Guy Herlory attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation des puericultrices, directrices de creche. Il lui signale la penurie des moyens d'accueil des jeunes enfants, l'interet de ces derniers dans la conception des differentes structures d'accueil ne doit pas etre oublie. D'autre part, les puericultrices ne sont pas effectivement representees dans toutes les instances concernant l'enfance, elles devraient pouvoir participer a toutes reflexions dans ce domaine. Elles devraient egalement pouvoir acceder a toutes formations leur permettant de mieux repondre aux besoins du service public. L'importance de leurs competences et responsabilites exigent des salaires decents, en particulier leur classement dans la categorie A Leur enjeu est le developpement de l'enfant, l'avenir de notre pays. Il demande au ministre quelles dispositions il compte prendre pour ameliorer la situation des puericultrices, directrices de creche.

Données clés

Auteur : [M. Herlory Guy](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39800

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1944